



L'ARTA aide les personnes en situation de handicap à retrouver une utilité sociale.

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail vous propose un accompagnement individualisé dans différentes activités professionnelles et de socialisation sur le site de Saint-Nazaire.

L'objectif est de stimuler vos compétences et votre autonomie, pour votre épanouissement et votre retour à la vie citoyenne.



DES PRESTATIONS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES

Lorsque l'ESAT vous accueille, vous vous engagez par contrat à suivre des prestations obligatoires comportant une série d'activités professionnelles et de socialisation. Celles-ci sont déterminées avec vous dans votre projet personnalisé. Elles tiennent compte de vos attentes, de vos besoins, de vos capacités, et de la situation de l'activité de l'établissement et du marché environnemental.

Vous avez aussi la possibilité de choisir, en plus, d'autres activités parmi les prestations optionnelles proposées.

Un réseau de partenaires

Pour développer son action, l'ESAT s'inscrit dans une dynamique partenariale auprès du champ médico-social et du réseau d'entreprises de son environnement.



PRESTATIONS OBLIGATOIRES

- **Proposer une activité professionnelle**
 - Plateforme logistique (préparation de commandes, papeterie et produits d'hygiène)
 - Conditionnement de sel de Guérande et confiseries
 - Nettoyage de locaux
 - Couture
 - Conditionnement, façonnage
 - Activité de type tertiaire : tri, archivage, scannérisation de documents, mailing, qualification de fichiers
 - Tri, enlèvement et destruction d'archives
 - Mise à disposition de personnel
- **Proposer un entraînement au monde du travail**
- **Proposer un accompagnement au projet professionnel**
- **Assurer une vigilance adaptée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**
- **Proposer une restauration collective**

PRESTATIONS OPTIONNELLES

- **Développer l'apprentissage et la formation professionnelle**
- **Assurer un soutien psychologique**
- **Proposer une prestation de service social**
- **Promouvoir le développement personnel et la personne accueillie**
- **Favoriser l'accès à la citoyenneté et fournir une aide à la participation sociale**

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pour être accueilli en ESAT, il faut être âgé de plus de 20 ans.
 - L'admission est possible en fonction des places disponibles après orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour une période d'essai de 6 mois, renouvelable une fois sur proposition de la Direction de l'établissement.
 - Le bénéficiaire signe avec l'ESAT un contrat de soutien et d'aide par le travail qui définit les droits et obligations de chacun, concernant les activités à caractère professionnel et la mise en œuvre du soutien éducatif.
- Après avoir rempli un dossier de candidature, vous êtes reçu en entretien d'admission afin de déterminer vos attentes et les possibilités éventuelles d'accueil. En cas d'admissibilité, vous serez positionné sur la liste d'attente de la structure.

REMUNERATION

- Conformément à la réglementation, la personne travaillant en ESAT perçoit une rémunération comprise entre 55 et 110 % du SMIC horaire, dans la limite de la durée légale du travail.
- La rémunération est réduite proportionnellement en cas d'exercice de l'activité à temps partiel.

CONTACT

Véronique Boissel - directrice adjointe

veronique.boissel@arta.asso.fr

Jean Philippe - directeur de production

jean.philippe@arta.asso.fr

06 77 10 21 56

ESAT ARTA Saint-Nazaire

Zone d'activités de Brais - 5 Rue Gustave Eiffel

44 600 Saint-Nazaire

Tél. 02 51 10 66 10 - Fax 02 51 10 66 11

